

COMMUNE de RIVES EN SEINE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales)

POPULATION : 4065

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

L'enveloppe maximale attribuable à Monsieur le Maire est de 58.3 % de l'indice brut 1 027.

Le nombre d'adjoints maximum théorique est de 8, le taux maximum applicable est de 23.32 % de l'indice brut 1 027 soit un total de 186.56 % de l'indice brut 1 027.

Le taux maximal applicable au Maire et aux adjoints est de 244.86 % de l'indice brut 1 027.

II – ENVELOPPE DECIDEE

Il est proposé de définir les crédits alloués comme suit :

Enveloppe maxi allouée par délibération du Maire + enveloppe maxi allouée à 7 adjoints :

$$58.3 \times 1 + 23.32 \times 7 = 221.54$$

Soit 221.54 % de l'indice brut 1 027.

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES ET RESTANT A ALLOUER

Le taux appliqué à Monsieur le Maire est de 56 % de l'indice brut 1 027 suite à délibération du Conseil Municipal.

Le nombre d'adjoints est de 7, le taux attribué est de 19.25 % de l'indice brut 1 027 pour 6 adjoints et 16.25 % de l'indice brut 1 027 pour un adjoint

$$56 \times 1 + 19.25 \times 6 + 16.25 \times 1 = 187.75$$

soit au total de 187.75 % de l'indice brut 1 027 alloués au Maire et Adjoints suite à délibération du Conseil Municipal.

Il reste donc à allouer aux conseillers délégués : 221.54 - 187.75 soit 33.79

Soit 33.79 % de l'indice brut 1 027.

Maire

	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	
Maire	M. Bastien CORITON	56 %

Adjoints

	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	
1 ^{er} adjoint	M. Alexandre VOIMENT	19.25 %
2 ^{ème} adjoint	Mme Hélène AUBRY	19.25 %
3 ^{ème} adjoint	M. André RIC	19.25 %
4 ^{ème} adjoint	Mme Sylvie CHRISTIAENS	19.25 %
5 ^{ème} adjoint	M. Thierry DUPRAY	19.25 %
6 ^{ème} adjoint	Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER	19.25 %
7 ^{ème} adjoint	M. Didier BOQUET	16.25 %

Conseillers délégués

Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	
M. Christophe GIRARD	4.10 %
M. Mario CIVES	4.10 %
M. Christian CAPRON	4.00 %
Mme Alexandra FORET	3.60 %
Mme Dominique LEPÊME	3.60 %
Mme Nathalie HAUCHARD	3.60 %
Mme Sophie BOURDON	3.00 %
Mme Christelle TOCQUEVILLE	3.00 %
M. Paul GONCALVES	2.99 %
M. Luc HITTLER	1.80 %